

ANNEXE I a

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

NOTE IMPORTANTE :

Les activités et tâches décrites ci-après ne peuvent être conduites qu'en intégrant constamment deux impératifs :

- ***Impératif de SANTÉ - SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT :***

Il s'agit de préserver, dans toutes les activités, la santé des personnes et d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de mettre en œuvre une démarche de maîtrise des risques : identification, estimation, évaluation, suppression/réduction des risques.

Cet impératif est rappelé au début de la description de certaines tâches.

- ***Impératif de QUALITÉ :***

Il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la qualité en intégrant une démarche de progrès dans toutes les activités de maintenance, dans le cadre des processus de certification de l'entreprise (contribution à la qualité et aux processus de certification, veille technologique, contribution au respect de la réglementation, exploitation du retour d'expérience).

N.B. Les termes utilisés sont en accord avec les définitions proposées par les normes NF EN 13306-2001, X 606000, X 60-012, XP X 60-020, NF X 60-200, X 60-500.

PRÉSENTATION DU MÉTIER

• Activités professionnelles

Le titulaire du baccalauréat professionnel “Maintenance des Équipements Industriels” (MEI) est un technicien dont les activités principales consistent à :

- réaliser la maintenance corrective et préventive de biens à caractère industriel,
- participer à l’amélioration et à la modification des équipements sur lesquels il intervient,
- participer à l’installation et la mise en service de nouveaux équipements.

Il intervient sur les parties opératives et sur les parties commandes des installations.

Les activités exercées varient selon la taille des entreprises, leur organisation, la nature et la complexité des équipements dont il a la charge. Le titulaire du baccalauréat professionnel MEI doit être capable :

- de réparer, de dépanner dans les domaines de la mécanique, de l’électricité, du pneumatique et de l’hydraulique ;
- d’analyser le fonctionnement du bien ;
- d’utiliser les technologies d’aide au diagnostic et les technologies d’intervention ;
- de réaliser des opérations de surveillances et/ou des opérations planifiées ;
- d’alerter si une anomalie est constatée ;
- de communiquer avec le ou les utilisateurs des biens sur lesquels il intervient ainsi qu’avec les membres du service auquel il appartient.
- d’organiser efficacement son activité ;

• Contexte des activités professionnelles

Le titulaire du baccalauréat professionnel “Maintenance des Équipements Industriels” exerce ses activités dans des entreprises appartenant à des secteurs économiques extrêmement diversifiés. Il est fonctionnellement rattaché au service maintenance et intervient seul ou en équipe.

Les conditions d’exercice du métier diffèrent selon que l’entreprise est productrice de biens ou de services. Dans le premier cas, le travail s’effectue le plus souvent en milieu industriel. Dans le second, il peut être nécessaire de se déplacer sur les lieux où est implanté l’équipement dont la maintenance doit être assurée (ascenseurs, par exemple).

Dans toutes ses activités, le bachelier professionnel en “Maintenance des équipements industriels” doit :

- prendre en compte la santé et la sécurité des personnes ;
- préserver les biens et l’environnement ;
- respecter les consignes et procédures en vigueur dans l’entreprise ;

• Perspectives d’évolution

Les responsabilités assumées par le titulaire du baccalauréat professionnel “Maintenance des Équipements Industriels” durant son parcours professionnel pourront le conduire à encadrer tout ou partie d’une unité de maintenance. La reconnaissance, par la validation des acquis de l’expérience, des compétences acquises contribuera également à élargir ses possibilités d’évolution professionnelles.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

<i>ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES</i>		<i>TÂCHES PRINCIPALES</i>		<i>AUTONOMIE</i>
A1	RÉALISER LA MAINTENANCE CORRECTIVE	T1	Diagnostiquer les pannes.	Totale
		T2	Préparer sa réparation, son dépannage.	Totale
		T3	Réaliser des réparations, des dépannages dans les domaines : mécanique, électrique, pneumatique, hydraulique.	Totale
		T4	Rendre compte de son intervention.	Totale
		T5	Actualiser le dossier technique des biens.	En participation
A2	RÉALISER LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE	T1	Réaliser des opérations de surveillance.	Totale
		T2	Réaliser des opérations planifiées.	Totale
		T3	Alerter si une anomalie est constatée.	Totale
A3	METTRE EN ŒUVRE DES AMÉLIORATIONS, DES MODIFICATIONS	T1	Proposer des améliorations ou des modifications.	Totale
		T2	Préparer et réaliser l'amélioration ou la modification.	En participation
A4	INTÉGRER DE NOUVEAUX BIENS	T1	Installer de nouveaux biens.	Totale
		T2	Mettre en service de nouveaux biens.	En participation
A5	COMMUNIQUER AVEC LE(S) UTILISATEUR(S), LE(S) CLIENT(S) ET AU SEIN D'UNE ÉQUIPE	T1	Dialoguer au sein d'une équipe, d'un groupe de réflexion.	En participation
		T2	Signaler, transmettre des informations.	Totale

ACTIVITÉ 1 : RÉALISER LA MAINTENANCE CORRECTIVE

Tâche 1 : Diagnostiquer les pannes

① Santé – Sécurité – Environnement :

Identifier les risques liés au diagnostic et prendre les mesures de sécurité nécessaires

1. Description de la tâche :

- Prendre en charge une demande d'intervention ;
- Dialoguer avec les utilisateurs ;
- Consulter l'historique ;
- Analyser les chaînes fonctionnelles du bien ;
- Identifier à quel niveau d'arborescence du bien se situent les pannes ;
- Localiser le composant défaillant ;
- Identifier la ou les causes et vérifier son diagnostic.

2. Situation de début :

- Le bien est en panne ;
- Bon de travail.

3. Conditions de réalisation :

3.1 Moyens

- Le bien ;
- Les outillages, les matériels de contrôle, de mesure, ;
- Les équipements de protection individuels et collectifs.

3.2 Liaisons

- Les utilisateurs et l'exploitant du bien ;
- L'équipe de maintenance ;
- Le constructeur du bien.

3.3 Références et ressources

- Dossier technique ;
- Documents de maintenance ;
- Historiques ;
- Consignes écrites ;
- Document unique d'évaluation des risques (Décret N°2001-1016) et documents de sécurité spécifiques à la branche (étude de sécurité prévue par le décret n° 95-826 du 30 juin 1995 pour les ascenseurs, par exemple).

4. Résultats attendus :

- Les risques sont évalués et les mesures de sécurité sont prises ;
- Les échanges avec les utilisateurs, les services... sont pertinents ;
- Le fonctionnement du bien est appréhendé ;
- La zone de panne est identifiée ;
- Le composant défaillant est localisé ;
- La cause est identifiée ;
- Les informations sont collectées et écrites.

5. Autonomie : Totale.

ACTIVITÉ 1 : RÉALISER LA MAINTENANCE CORRECTIVE

Tâche 2 : Préparer sa réparation, son dépannage

① *Santé – Sécurité – Environnement* :

Identifier les risques liés à la réparation ou au dépannage.

Rédiger et faire valider le plan de prévention.

1. Description de la tâche :

- Prendre en charge une demande d'intervention ;
- Évaluer les conséquences du dépannage sur la sécurité des personnes ;
- Préparer la réparation si le dépannage introduit un risque inacceptable ;
- Préparer les outillages, les équipements, les matériels, les moyens de manutention ;
- Quantifier la durée de l'intervention et le nombre d'intervenants ;
- Rédiger un bon de commande ;
- Planifier son intervention.

2. Situation de début :

- Bon de travail ;
- Le bien est défaillant ou en panne ;
- Le composant défaillant et la ou les causes sont identifiés.

3. Conditions de réalisation :

3.1. Moyens

- Le bien ;
- Les équipements de protection individuels et collectifs ;
- Les outillages, les matériels de contrôle, de mesure, moyens de manutention ;
- La ou les pièces de rechange, les consommables.

3.2. Liaisons

- Les utilisateurs, l'exploitant, le constructeur du bien ;
- L'équipe de maintenance ;
- Les fournisseurs.

3.3. Références et ressources

- Dossier technique,
- Le plan de prévention de l'unité de travail ;
- Documents de maintenance ;
- Normes ;
- Consignes écrites ;
- Catalogue de composants, de pièces de rechange, de consommables ;
- Document unique d'évaluation des risques (Décret N°2001-1016) et documents de sécurité spécifiques à la branche (étude de sécurité prévue par le décret n° 95-826 du 30 juin 1995 pour les ascenseurs, par exemple).

4. Résultats attendus :

- Les risques sont évalués et les mesures de sécurité sont préconisées ;
- Les outillages, les équipements, les matériels, les moyens de manutention sont préparés ;
- Les composants, les pièces de rechange sont disponibles ou commandés ;
- L'intervention est programmée ;
- Le processus de remise en état est rédigé (mode opératoire, procédure qualité) ;
- Le coût de la réparation est estimé (main d'œuvre, pièces de rechange, consommables) ;
- La sécurité du bien et des personnes ne doit pas être altérée à l'issue d'un dépannage.

5. Autonomie : Totale.

ACTIVITÉ 1 : RÉALISER LA MAINTENANCE CORRECTIVE

Tâche 3 : Réaliser des réparations, des dépannages dans les domaines : mécanique, électrique, pneumatique et hydraulique

① Santé – Sécurité – Environnement :

Identifier les risques liés à la réparation ou au dépannage.

1. Description de la tâche :

- Prendre connaissance du dossier de préparation ;
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité préconisées ;
- Consigner ou participer à la consignation d'un bien ;
- Repérer physiquement les circuits, les éléments d'assemblage, le composant défaillant ;
- Régler, remplacer ou réparer le composant défaillant en respectant les procédures ;
- Contrôler et tester ;
- Déconsigner ou participer à la déconsignation d'un bien ;
- Effectuer les réglages ;
- Procéder aux essais de performance attendue ;
- Remettre en service.

2. Situation de début :

- Dossier de préparation ;
- Le bien est défaillant ou en panne ;
- L'intervention est lancée.

3. Conditions de réalisation :

3.1. Moyens

- Le bien ;
- Matériels de contrôles, de mesures ;
- Les équipements de protection individuels et collectifs ;
- Les outillages, les matériels de contrôle, de mesure, moyens de manutention ;
- Les pièces de rechange, les consommables.

3.2. Liaisons

- Les utilisateurs et l'exploitant du bien ;
- Les autres intervenants en cas de co-activité.

3.3. Références et ressources

- Dossier de préparation ;
- Dossier technique ;
- Documents de maintenance ;
- Normes ;
- Consignes écrites.

4. Résultats attendus :

- Le bien est en état de marche ;
- Les performances sont vérifiées ;
- Les consignes de sécurité sont respectées ;
- La zone de travail est nettoyée et les déchets sont évacués ;
- Les commentaires sont collectés et écrits ;
- La sécurité du bien et des personnes.

5. Autonomie : Totale.

ACTIVITÉ 1 : RÉALISER LA MAINTENANCE CORRECTIVE

Tâche 4 : Rendre compte de son intervention

1. Description de la tâche :

- Rédiger le compte rendu de son intervention ;
- Renseigner le temps d'intervention ;
- Produire les informations destinées aux utilisateurs ;
- Proposer des améliorations si nécessaire ;
- Restituer les pièces et les consommables non utilisés.

2. Situation de début :

- Le bien en état de fonctionnement est rendu aux utilisateurs.

3. Conditions de réalisation :

3.1. Moyens

- Outils informatiques de gestion de la maintenance, bon de travail.

3.2. Liaisons

- Les utilisateurs du bien ;
- Le responsable du service maintenance ;

3.3. Références et ressources

- Dossier de préparation ;
- Dossier technique ;
- Documents de maintenance ;
- Normes ;
- Consignes écrites ;
- Historique.

4. Résultats attendus :

- Le compte rendu est clair et précis ;
- Les écarts par rapport au prévisionnel sont repérés et justifiés ;
- Les améliorations proposées sont pertinentes ;
- Les utilisateurs sont informés ;
- Le dossier de préparation complété est validé par la hiérarchie ;
- La référence des composants est enregistrée ;
- Les éléments de mise à jour des stocks sont transmis.

5. Autonomie : Totale.

ACTIVITÉ 1 : RÉALISER LA MAINTENANCE CORRECTIVE

Tâche 5 : Actualiser le dossier technique des biens

1. Description de la tâche :

- Fournir les éléments nécessaires à la mise à jour de la documentation technique ;
- Actualiser la liste des composants ou des pièces de rechange ;
- Renseigner l'historique des pannes ou des défaillances ;
- Exprimer les besoins de réapprovisionnement ;
- Proposer des modifications de procédures.

2. Situation de début :

- Le dossier de réparation complété et validé est fourni.

3. Conditions de réalisation :

3.1. Moyens

- Outils informatiques de gestion de la maintenance ;

3.2. Liaisons

- Le responsable du service maintenance ;

3.3. Références et ressources

- Dossier technique ;
- Documents de maintenance ;
- Normes ;
- Consignes écrites ;
- Historique ;
- Compte rendu de l'intervention.

4. Résultats attendus :

- Les éléments nécessaires à l'actualisation des schémas et dessins techniques sont fournis ;
- La liste des composants ou des pièces de rechange est complétée ;
- L'historique des pannes est mis à jour ;
- Les besoins de réapprovisionnement sont exprimés ;
- Les propositions de modifications sont exploitables.

5. Autonomie : En participation.

ACTIVITÉ 2 : RÉALISER LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Tâche 1 : Réaliser des opérations de surveillance

① *Santé – Sécurité – Environnement* :
Identifier les risques liés à la surveillance.

1. Description de la tâche :

- Prendre en compte une demande de surveillance ;
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité liées aux opérations de surveillance ;
- Mettre en œuvre les appareils de mesure, de contrôle... selon les procédures ;
- Collecter les mesures, réaliser les contrôles et la surveillance du bien.

2. Situation de début :

- Le bien ;
- Les opérations de surveillance sont préparées et programmées.

3. Conditions de réalisation :

3.1. Moyens

- Outils informatiques de gestion de la maintenance ;
- Les équipements de protection individuels et collectifs ;
- Les outillages, les matériels de contrôle, de mesure, moyens d'accès ;
- Les supports de transport ou de report des données et informations recueillies.

3.2. Liaisons

- Le constructeur du bien ;
- Les utilisateurs et l'exploitant du bien.

3.3. Références et ressources

- Dossier de préparation de surveillance ;
- Les notices d'utilisation des matériels de mesure et de contrôle ;
- Consignes écrites ;
- Le plan de prévention de l'unité de travail.

4. Résultats attendus :

- Les risques sont évalués et les mesures de sécurité sont prises ;
- Les opérations de surveillance sont réalisées conformément aux prescriptions ;
- Les matériels de mesures, de contrôles sont installés suivant les procédures ;
- Les mesures, contrôles sont réalisés ;
- Les consignes écrites sont respectées ;
- Les résultats sont collectés et écrits.

5. Autonomie : Totale.

ACTIVITÉ 2 : RÉALISER LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Tâche 2 : Réaliser des opérations planifiées :

① Santé – Sécurité – Environnement :
Identifier les risques liés à la planification.

1. Description de la tâche :

- Prendre connaissance du dossier de préparation ;
- Organiser son intervention ;
- Mettre en œuvre ou participer à la mise en œuvre des mesures de sécurité préconisées ;
- Obtenir les pièces, composants, matériels et consommables nécessaires ;
- Préparer les outillages, les équipements, les matériels, les moyens de manutention ;
- Consigner ou participer à la consignation d'un bien ;
- Repérer physiquement les circuits, les éléments d'assemblage, le composant ;
- Régler, remplacer le composant en respectant les procédures ;
- Contrôler et tester ;
- Déconsigner ou participer à la déconsignation d'un bien ;
- Effectuer les réglages ;
- Procéder aux essais de performances attendues ;
- Remettre en service ;
- Remettre le bien à l'utilisateur ;
- Rendre compte.

2. Situation de début :

- Dossier de préparation ;
- Le bien disponible pour la maintenance ;
- L'intervention définie au plan technique est lancée.

3. Conditions de réalisation :

3.1. Moyens

- Outils informatiques de gestion de la maintenance ;
- Le bien ;
- matériels de contrôles, de mesures ;
- Les équipements de protection individuels et collectifs ;
- Les outillages, les matériels de contrôle, de mesure, moyens de manutention ;
- Les pièces de rechange, les consommables.

3.2. Liaisons

- La hiérarchie ;
- Les utilisateurs et l'exploitant du bien ;
- Les autres intervenants en cas de co-activité.

3.3. Références et ressources

- Dossier de préparation ;
- Planning des interventions ;
- Bons de réception (de sortie magasin) de commandes ;
- Consignes écrites ;
- Le plan de prévention de l'unité de travail.

4. Résultats attendus :

- Les écarts par rapport au prévisionnel sont repérés et justifiés ;
- Les opérations de maintenance préventive sont réalisées conformément aux procédures ;
- Le niveau de performance du bien répond au cahier des charges du constructeur ainsi qu'aux prescriptions légales et réglementaires ;
- Les consignes de sécurité sont respectées ;
- Les commentaires sont collectés et écrits ;
- Les éléments nécessaires à l'actualisation des schémas et dessins techniques sont fournis.

5. Autonomie : Totale.

ACTIVITÉ 2 : RÉALISER LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Tâche 3 : Alerter si une anomalie est constatée

1. Description de la tâche :

- Détecter une anomalie ;
- Détecter une différence par rapport la situation habituelle ;
- Prévenir la hiérarchie, les utilisateurs et autres intervenants ;
- Consigner le bien si nécessaire.

2. Situation de début :

- Une opération de maintenance préventive en cours de réalisation ;
- Un bien disponible ;
- Le dossier de préparation ;
- Les conditions de sécurité ou de fonctionnement normal du bien ou ne sont pas conformes aux spécifications.
- Les moyens d'action prévus ne sont pas opérationnels.

3. Conditions de réalisation :

3.1 Moyens

- Un bien ;
- L'opération de maintenance préventive en cours ;
- Une anomalie détectée.

3.2 Liaisons

- La hiérarchie ;
- Les utilisateurs ;
- Les autres intervenants.

3.3 Références et ressources

- Historique.

4. Résultats attendus :

- La description de l'anomalie est réalisée ;
- Les difficultés d'intervention, liées au vieillissement du bien sont identifiées ;
- Les difficultés de respecter les procédures ou les modes opératoires prévus sont identifiés ;
- La hiérarchie est informée des difficultés rencontrées ;
- L'alerte est donnée aux personnes requises ;
- Le bien est mis en sécurité.

5. Autonomie : Totale.

Activité 3 : Mettre en œuvre des améliorations, des modifications

Tâche 1 : Proposer des améliorations ou des modifications

① Santé – Sécurité – Environnement :

Identifier les risques liés aux améliorations ou aux modifications.

1. Description de la tâche :

- Observer et analyser le fonctionnement ;
- Constater le besoin d'amélioration ou de modification ;
- Proposer oralement et par écrit une idée d'amélioration ou de modification.

2. Situation de début :

- Un bien ;
- Soit une défaillance est identifiée et les maintenances préventive et corrective ne constituent pas une solution, soit une modification est décidée.

3. Conditions de réalisation :

3.1 Moyens

- Outils informatiques de gestion de la maintenance ;
- Matériels de contrôle et de mesures ;
- Équipements de protection individuels et collectifs.

3.2 Liaisons

- La hiérarchie ;
- Les utilisateurs ou exploitants du bien.

3.3 Références et ressources

- Outils d'analyse ;
- Dossiers constructeurs (maintenance et technique) ;
- Normes ;
- Historique ;
- Le plan de prévention de l'unité de travail.

4. Résultats attendus :

- Les risques sont évalués et les mesures de sécurité sont prises ;
- Le besoin d'amélioration et ou de modification est justifié ;
- Les idées sont proposées ;
- L'argumentaire est rédigé.

5. Autonomie : Totale.

Activité 3 : Mettre en œuvre des améliorations, des modifications

Tâche 2 : Préparer et réaliser l'amélioration ou la modification

① Santé – Sécurité – Environnement :

Identifier les risques liés aux améliorations ou aux modifications.

1. Description de la tâche :

• Préparer :

- Formaliser la solution et la faire valider ;
- Identifier et vérifier les matériels nécessaires à l'intervention ;
- Identifier les risques ;
- Préparer les outillages et les documents nécessaires ;
- Vérifier les conditions de son intervention.

• Réaliser :

- Consigner ou participer à la consignation du bien ;
- Assembler les éléments nécessaires ;
- Réaliser les réglages, les essais ;
- Remettre en service.

2. Situation de début :

- Le cahier des charges de la modification ;
- Un bien ;
- Un ordre de travail.

3. Conditions de réalisation :

3.1. Moyens

- Outil informatique ;
- Les outillages, les matériels de contrôle, de mesure, moyens de manutention ;
- Équipements de protection individuels et collectifs ;
- Composants, sous-ensembles, consommables.

3.2. Liaisons

- La hiérarchie, le service maintenance, les autres intervenants en cas de co-activité.
- Les utilisateurs, l'exploitant du bien, le propriétaire, le constructeur ;

3.3. Références et ressources

- Notice technique des nouveaux composants, plans d'implantation ;
- Dossiers constructeurs (maintenance et technique) ;
- Document unique (analyse des risques - décret 2001) ;
- Le plan de prévention de l'amélioration ou de la modification.

4. Résultats attendus :

- Les documents sont repérés ;
- Les dessins et schémas sont exploitables ;
- Le mode opératoire est rédigé et validé ;
- Les outillages sont préparés ;
- Les éléments sont identifiés et vérifiés ;
- La prise en compte du système et de son environnement est réalisée ;
- Les modifications, les améliorations sont mises en œuvre conformément à l'ordre de travail ;
- Les performances attendues dans le cahier des charges sont vérifiées ;
- Le plan de prévention de l'amélioration ou de la modification est rédigé et validé.

5. Autonomie : En participation.

ACTIVITÉ 4 : INTÉGRER DE NOUVEAUX BIENS

Tâche 1 : Installer de nouveaux biens.

① Santé – Sécurité – Environnement :

Identifier les risques et définir les mesures de prévention à mettre en œuvre tout au long de l'intervention.

1. Description de la tâche :

- Réceptionner et s'approprier la documentation technique et de maintenance ;
- Préparer les outillages et les documents nécessaires ;
- Vérifier les conditions de son intervention ;
- Assembler les éléments, les nouveaux moyens ;
- Appliquer le plan de prévention.

2. Situation de début :

- Un nouveau bien à mettre en œuvre ;
- Un bien existant ;
- Un bon de travail ;
- Une zone d'implantation préparée.

3. Conditions de réalisation :

3.1 Moyens

- Les outillages, les matériels de contrôle, de mesure, moyens de manutention ;
- Composants, pièces et consommables ;
- Équipements de protection individuels et collectifs ;
- Équipements de sécurité.

3.2 Liaisons

- La hiérarchie ;
- Le responsable du service maintenance ;
- Équipe de maintenance, autres équipes, autres services ;
- L'exploitant du bien, le propriétaire.

3.3 Références et ressources

- Dossier de manutention ;
- Dossiers constructeurs (maintenance et technique) ;
- Plans d'implantation ;
- Dossier d'environnement ;
- Le plan de prévention.

4. Résultats attendus :

- Les contenus des documents sont maîtrisés ;
- Les outillages et les moyens de manutention sont adaptés ;
- Le nouveau bien est installé et raccordé en toute conformité ;
- Les contraintes de l'environnement sont prises en compte ;
- La sécurité de manutention est garantie ;
- Les données d'implantation sont complétées ;
- Le dossier de maintenance est actualisé.

5. Autonomie : Totale.

ACTIVITÉ 4 : INTÉGRER DE NOUVEAUX BIENS

Tâche 2 : Mettre en service de nouveaux biens.

① Santé – Sécurité – Environnement :

Identifier les risques liés à la mise en service, rédiger et faire valider le plan de prévention.

1. Description de la tâche :

- S’assurer des mesures de sécurité mise en œuvre ;
- Participer à la recette de maintenance ;
- Vérifier les sécurités et les arrêts d’urgence ;
- S’approprier les technologies mises en œuvre ;
- Vérifier les performances de maintenabilité ;
- Appliquer le plan de prévention.

2. Situation de début :

- Un nouveau bien installé ;

3. Conditions de réalisation :

3.1. Moyens

- Équipements de protection individuels et collectifs.
- Les outillages, les matériels de contrôle, de mesure, moyens de manutention.

3.2. Liaisons

- La hiérarchie ;
- Le responsable du service maintenance ;
- L’exploitant du bien, le propriétaire, le constructeur ;
- Les autres intervenants en cas de co-activité.

3.3. Références et ressources

- Dossiers constructeurs (maintenance et technique) ;
- Dossier de “recette” ;
- Références réglementaires, techniques ;
- Plan de prévention.

4. Résultats attendus :

- Le nouveau moyen est réglé et mis en service ;
- Le compte rendu de “recette” est rédigé ;
- Les performances de maintenabilité sont vérifiées ;
- L’inventaire des nouvelles technologies est réalisé ;
- Les anomalies liées à la sécurité sont signalées.

5. Autonomie : En participation.

ACTIVITÉ 5 :
COMMUNIQUER AVEC LE(S) UTILISATEUR(S),
LE(S) CLIENT(S) ET AU SEIN D'UNE ÉQUIPE

Tâche 1 : Dialoguer au sein d'une équipe, d'un groupe de réflexion

1. Description de la tâche :

- Questionner, écouter, reformuler ;
- Réfléchir et travailler en groupe.

2. Situation de début :

- Un problème de maintenance à résoudre.

3. Conditions de réalisation :

3.1 Moyens

- Outils d'analyse (A.M.P.E.C., PARETO, diagramme causes-effets...);
- Outils de communication.

3.2 Liaisons

- Tous les acteurs concernés.

3.3 Références et ressources

- Cahier de consignes ;
- Dossiers constructeurs (maintenance et technique) ;
- Les données propres au problème à résoudre ;
- Historique, relevés.

4. Résultats attendus :

- Le discours est clair, les consignes sont strictes ;
- Le vocabulaire utilisé est adapté à l'auditeur ;
- Le technicien de maintenance est à l'écoute des remarques de l'utilisateur et/ou des clients ;
- Le problème est compris par tous ;
- Le dialogue permet de choisir une solution claire et acceptée par tous.

5. Autonomie : En participation.

ACTIVITÉ 5 :
COMMUNIQUER AVEC LE(S) UTILISATEUR(S),
LE(S) CLIENT(S) ET AU SEIN D'UNE ÉQUIPE

Tâche 2 : Signaler, transmettre des informations

1. Description de la tâche :

- Rédiger, une synthèse sur les problèmes et les solutions traités en groupe ;
- Présenter une synthèse (commentaires, schémas, croquis...);
- Réaliser un compte rendu d'intervention avec mise à jour de documents techniques ;
- Signaler des écarts oralement et par écrit ;
- Transmettre des consignes d'un point de vue maintenance.

2. Situation de début :

- Une activité de maintenance nécessitant d'informer, de rendre compte, de signaler, de transmettre.

3. Conditions de réalisation :

3.1. Moyens

- Outils informatiques.

3.2. Liaisons

- Le responsable du service maintenance, la hiérarchie ;
- Service de sécurité, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) ;
- Équipe de maintenance, autres équipes, autres services,
- L'exploitant du bien, le client, le propriétaire.

3.3. Références et ressources

- La documentation technique ;
- Les comptes rendus des groupes de réflexion ;
- Les réglementations ;
- Le plan de prévention.

4. Résultats attendus :

- Les comptes rendus ou les synthèses sont exploitables ;
- Les acteurs se sont appropriés les nouvelles informations ou données.

5. Autonomie : Totale.